



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



PROJET STRATEGIQUE POUR L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DE L'ETAT (PSATE) 2022-2025

Une réunion, présidée par Olivier Jacob, s'est déroulée mercredi 1^{er} septembre 2021, pour présenter le Plan Stratégique pour l'Administration Territoriale de l'Etat (PSATE).

Ce plan s'inscrit dans le cadre de la future loi 4D et répond à la circulaire Premier Ministre de mars 2021, laquelle donne un nouveau coup d'accélérateur à la déconcentration pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires.

Le DMAT a introduit la réunion en précisant que le plan n'a pas vocation à modifier les fonctions métiers qui continueront de relever de chacun des ministères (MTE, MA, MSAO, MEF) mais a pour objectif de « proposer des orientations pour bâtir une vision interministérielle et partagée de l'ATE ». La version du document de travail présentée ce jour n'est pas définitive.

Il comporte 3 axes de travail :

- Les principes de l'action de l'ATE (ATE = DDI + Préfectures)
- L'organisation et le fonctionnement de l'ATE : consolider les dynamiques, mobiliser les compétences, accompagner l'innovation.
- L'ATE, composante de l'efficacité des politiques nationales : un Etat localement rassemblé, cohérent et reconnu, dans le partenariat et dans l'urgence opérationnelle.

D'après le ministère, les objectifs de ce projet, limité au périmètre ATE départemental (exclusion à ce stade des services de l'Éducation nationale, des Finances, des ARS et services régionaux), sont :

- Renforcer l'échelon départemental et affirmer sa pertinence,
- Expliciter le positionnement de l'ATE dans l'organisation globale de l'État déconcentré et la mise en œuvre des politiques publiques,
- Conforter la gouvernance locale de l'ATE autour des principes d'unité d'action et de collégialité,
- Préciser le pilotage de l'ATE au niveau central,
- Simplifier la gestion et faciliter la vie des agents,
- Adapter l'administration territoriale à l'attente des acteurs locaux.

La méthodologie retenue par l'administration est un comité de pilotage, un comité technique composé des secrétaires généraux adjoints des ministères, des groupes de travail avec les ministères métiers, les DDI, les SGCD et les préfectures.

Il est prévu 3 réunions avec les OS, la première étant ce 1^{er} septembre, puis une en octobre pour la présentation des conclusions des travaux des groupes de travail, ensuite réunion de l'instance formelle du CT des DDI pour information/présentation du projet. Il est prévu que ce document soit finalisé et validé en janvier 2022.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org



L'UNSA s'interroge sur la pertinence de la temporalité d'un tel projet alors que les réformes et les restructurations s'enchaînent à un rythme effréné depuis quelques temps. Il est important de prendre en considération les choix antérieurs qui ont déjà été réalisés et de regarder l'avenir. Le contexte sanitaire depuis plus d'un an, n'a pas facilité les choses. Il serait bien de stabiliser déjà les réformes en cours, souvent mal préparées, et d'en tirer les leçons avant de lancer ce projet d'ampleur qui est susceptible de déboucher sur des adaptations des organisations.

L'UNSA est consciente qu'il est nécessaire de faire converger un certain nombre de choses, pour faciliter la tâche des SGCD par exemple, mais sûrement pas à ce rythme et sans moyen supplémentaire. Il suffit de lire les résultats du baromètre social des DDI pour se faire une idée du moral des agents travaillant dans ces structures. Il est important à ce stade que nous prenions le temps de l'échange et de la discussion. Les points d'attention sont nombreux ; en particulier, la question de l'identification du pilotage des politiques publiques, la question des acteurs, le contexte de la nouvelle loi de décentralisation, le risque de disparité territoriale, la question des métiers, les compétences ministérielles, l'articulation des orientations avec les ministères métiers, l'inter-départementalité, etc.... Dans ce projet, la question de l'évaluation des actions qui seront contenues dans le PSATE final n'est pas du tout abordée et pour l'UNSA c'est un sujet primordial.

L'administration a souligné à plusieurs reprises, lors des échanges, qu'il ne s'agissait pas d'une énième réforme, mais d'un renforcement de l'Etat au niveau départemental. Elle a cependant convenu que certaines missions pourraient être transférées du niveau régional au niveau départemental ou infra-départemental, que les préfets de région allaient avoir un nouveau rôle à jouer, notamment sur l'évaluation des directeurs (avec un impact sur leur rémunération au mérite), sur les différentes missions métiers retenues. Elle a informé les OS que le futur schéma d'emploi pour les DDI prévoit de maintenir les effectifs actuels, ce qui permettrait, selon elle, une certaine marge de manœuvre.

Reste que les DDI sont, de toute façon, à l'os, avec 38 % d'effectifs supprimés depuis leur création. Difficile, dans ces conditions, pour l'Etat départemental, d'être ambitieux au-delà des effets de communication.

La charte de gestion sur la déconcentration, élaborée en 2015, sera actualisée. Le Président nous a par ailleurs informés que la volonté de regrouper les SGC sur un seul site est toujours d'actualité et devra aboutir prochainement.

Enfin, le secrétaire général du ministère de l'intérieur a décidé de lancer une mission inter-inspections sur la délicate question de l'inter-départementalité qui devra faire, d'ici la fin de l'année 2021, un bilan des expériences menées jusqu'ici.

L'UNSA s'investira au premier plan sur ce sujet en demandant à être entendue par cette mission, avec le souci de préserver à la fois l'affectation et le ressort départemental de l'exercice des missions des agents.

Au final, cette démarche de plan stratégique donne l'impression d'une fuite en avant dans les réformes. Le document, très technocratique, démontre une fois de plus un fonctionnement du haut vers le bas, très éloigné des préoccupations des agents et de l'exercice concret du service public. Il laisse surtout augurer, dans la continuité des réformes précédentes, un risque d'induire pour les agents un croisement de chaînes hiérarchiques et une multiplication des donneurs d'ordre, de nature à perturber un peu plus leurs actions et leurs conditions de travail.

L'UNSA sera donc vigilante pour continuer de défendre « pied à pied » une vision concrète des services, à partir des agents et du service public,